

Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Modification à la délibération du 15 mai 2000 - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1) Modificatif à la délibération du 15 mai 2000

Le Conseil Municipal du 15 mai 2000 a attribué par erreur des subventions pour les immeubles 13 et 23 quai Veil Picard respectivement à AGI-BIS Immobilier et à la SCI Les Quais.

Il est proposé au Conseil Municipal de rectifier l'attribution de ces subventions sans en changer le montant en les affectant aux syndicats en charge des immeubles, de la façon suivante :

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention
CINQUIEME SECTEUR				
13 Quai Veil Picard	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 BESANÇON	28 012,00 F	20 %	5 602,00 F
23 Quai Veil Picard	AGI-BIS Immobilier Le Major 83 rue de Dole 25043 BESANÇON Cedex	39 403,00 F	20 %	7 880,00 F
2 dossiers - TOTAL		67 415,00 F		13 482,00 F

2) Attribution de subventions

Au cours des séances du 24 mai 1993, du 24 juin 1996 et du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Quatrième secteur :	2 dossiers	53 639 F
- Cinquième secteur :	2 dossiers	41 731 F
- Total :	4 dossiers	95 370 F

dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention
QUATRIEME SECTEUR				
5/7 rue du Chapitre	Lycée François Xavier 5 rue du Chapitre 25000 BESANÇON	199 499,00 F	20 %	39 899,00 F
1 rue des Fusillés	M. DE CASTELJAU 10 B rue de Trey 25000 BESANÇON	137 409,00 F	10 %	13 740,00 F
2 dossiers - TOTAL		336 908,00 F		53 639,00 F
CINQUIEME SECTEUR				
33 Quai Veil Picard	GMG Immobilier 1 rue Gambetta 70100 GRAY	177 705,00 F	20 %	35 541,00 F
23 Rue de la Madeleine	M. SCHMITT Christophe 12 Résidence La Guisane 05220 LE MONETIER LES BAINS	30 953,00 F	20 %	6 190,00 F
2 dossiers - TOTAL		208 658,00 F		41 731,00 F
TOTAL GENERAL		545 566,00 F		95 370,00 F

Le Conseil Municipal est invité à approuver :

- la rectification de l'attribution des subventions 13 et 23 quai Veil Picard,

- la proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 2000, au chapitre 92.824. 6572.82017.30100.

«**M. DUVERGET** : Monsieur le Maire, je voudrais attirer l'attention du Conseil Municipal sur la continuité par rapport aux rues et aux itinéraires de promenades des visiteurs et pas seulement des Bisontins et je pense à la rue Mégevand avec la façade du Grand Séminaire. Nous sommes actuellement devant un problème de propriété, de reconnaissance ? Où en est-on ?

M. PINARD : Ce qui a été décapé est propriété du Séminaire. Le reste, la Chapelle et le Portail sont aux monuments historiques. Donc il faut l'enveloppe de l'Etat. C'est dommage.

M. DUVERGET : Devant une verrue, on peut toujours dire : «avant, après» mais quand même ça détonne.

M. LE MAIRE : Tout à fait. On essaiera de relancer du côté des monuments historiques. Les services leur adresseront un courrier. C'est noté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2000.